



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Antilles Guyane : enseignement

Question écrite n° 4057

Texte de la question

M Guy Lordinot appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le fait que de nombreuses associations de parents d'élèves souhaiteraient un reamenagement des rythmes scolaires dans l'academie des Antilles et de la Guyane. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser quelles suites il entend donner a ce souhait.

Texte de la réponse

Reponse. - Les autorités scolaires de l'academie des Antilles et de la Guyane ont la possibilite, dans le cadre des competences que leur confere la reglementation actuelle, de proceder a des aménagements limites des rythmes scolaires apres avoir consulte l'ensemble des partenaires concernes, notamment les parents d'élèves. Comme dans les autres academies, chefs d'établissement et inspecteurs d'academie, directeurs des services departementaux de l'éducation peuvent en effet, aménager, en fonction des besoins locaux, l'organisation de la journée et de la semaine scolaires. En outre le recteur de l'academie des Antilles et de la Guyane a competence pour arreter le calendrier scolaire annuel de chacun des trois departements, sur proposition des inspecteurs d'academie. Ces calendriers, qui doivent respecter les regles generales du calendrier scolaire national pour ce qui concerne notamment la duree totale des periodes de travail et de repos, fixent les dates de la rentree scolaire et des divers conges, en tenant compte des particularites climatiques, culturelles et pedagogique de ces departements. Il appartient au recteur de s'entourer en ce domaine de tous les avis utiles, notamment celui du Conseil academique de l'éducation nationale. Une reorganisation en profondeur des rythmes scolaires ne peut toutefois se concevoir que dans le cadre national. Elle constitue en effet l'un des aspects et l'une des conditions de la necessaire modernisation de notre systeme educatif. La complexite de ce problemes, l'imbrication de ses aspects pedagogiques et educatifs, biologiques et medicaux, economiques et sociaux, les interets legitimes qui sont en jeu, la multiplicite des responsabilites engagees, exigent une approche globale, la mise en oeuvre concertee de solutions prudentes et progressives. Le ministere de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports continuera pour sa part a rechercher avec perseverance toutes les ameliorations possibles, au benefice des élèves de toutes les academies.

Données clés

Auteur : [M. Lordinot Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4057

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2867